

Suivi des retombées de poussières sèches autour de la verrerie de Béziers Ol

Rapport annuel 2025

ETU-2026-114 - Edition Avril 2026

www.atmo-occitanie.org

contact@atmo-occitanie.org

09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. OBJECTIFS.....	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE	2
2.2. IMPLANTATION DU RESEAU DE MESURE	3
2.3. NIVEAUX DE REFERENCE.....	3
2.4. APPAREILLAGE UTILISE.....	3
2.5. FREQUENCE DES MESURES	3
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	4
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2025 (SOURCE : STE OI MANUFACTURING FRANCE).....	4
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2025.....	4
4. BILAN DE L'ANNEE 2025	5
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2025	5
4.2. INFORMATIONS SUR LE RESEAU DE MESURES	5
4.3. MOYENNE GENERALE	5
4.4. DETAILS PAR PLAQUETTE.....	6
4.4.1. Plaquette de référence.....	6
4.4.2. Plaquettes à l'Ouest de la verrerie	6
4.4.3. Plaquettes au Sud-Est de la verrerie, sous la Tramontane	6
4.4.4. Plaquettes au Nord-Est de la verrerie.	6
5. CONCLUSIONS 2025 ET PERSPECTIVES	7
TABLE DES ANNEXES	7

SYNTHESE

En partenariat avec la Société OI Manufacturing France, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières sèches sur 5 sites répartis dans l'environnement de la verrerie de Béziers. Concrètement, 12 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2023.

- En 2025, comme en 2024, les niveaux de retombées sèches autour de la verrerie sont faibles voire très faibles.
- L'activité de la verrerie pourrait avoir une très faible influence sur les retombées sèches dans son environnement immédiat.
- L'activité de la verrerie n'a pas d'influence sur les niveaux de retombées sèches des villages de Montady et Maureilhan.

RETOMBEES SECHES : SITUATION PAR RAPPORT AU NIVEAU DE REFERENCE MENSUEL

Niveau de référence mensuel	Dépassement	Commentaires
Seuil de 350 mg/m ² /jour en moyenne mensuelle au-dessus duquel la gêne potentielle est importante	NON	Toutes les valeurs mensuelles sont nettement inférieures à 350 mg/m ² /jour
Seuil de 1000 mg/m ² /jour en moyenne mensuelle, empoussièrement exceptionnel	NON	Toutes les valeurs mensuelles sont nettement inférieures à 1000 mg/m ² /jour

RETOMBEES SECHES : SITUATION POUR L'ANNEE 2024

Numéro	Retombées totales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2024 et 2025	
	Moyenne annuelle 2025 (Moyenne des 12 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2024 (Moyenne des 12 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2024
CP 1	44	76	▼	- 67%
CP 2	42	46	=	- 9%
CP 3	33	46	▼	- 28%
CP 4	76	72	=	+ 6%
CP 5	31	41	▼	- 24%
Moyenne annuelle du réseau	45	56	▼	- 18%

Légende :

Moyenne annuelle	Qualificatif
< 150 mg/m ² /jour	Empoussièrement faible
150 à 250 mg/m ² /jour	Empoussièrement moyen
> 250 mg/m ² /jour	Empoussièrement fort

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société Société OI Manufacturing France a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la verrerie de Béziers. Une convention signée entre la Société OI Manufacturing France et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées sèches sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités de l'exploitation sur les niveaux de retombées sèches dans son environnement.

Le protocole mis en œuvre par Atmo Occitanie se réfère à la norme AFNOR NF X 43-007 de décembre 2008 qui remplace celle de décembre 1973 (voir Annexe 1).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**¹. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

Un réseau permanent de suivi des retombées atmosphériques sèches, constitué de 5 points de mesures, est en place depuis 2008.

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrière, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2. Implantation du réseau de mesure

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- un site de référence, en dehors de toute influence de l'activité polluante surveillée et représentatif de l'environnement dans lequel se trouve le réseau de surveillance ;
- un ou plusieurs sites situés sous les principaux vents dominants ;
- un ou plusieurs sites dans l'environnement des principaux récepteurs (villages, vignes, ...).

Tous les sites de mesures doivent se trouver, sauf cas particuliers, à l'extérieur de la zone d'exploitation. Cette zone est identifiée comme la source. Réaliser des mesures dans cette zone revient à réaliser des mesures à l'émission.

☛ **le plan de l'implantation est fourni en annexe 3.**

2.3. Niveaux de référence

En l'absence de seuil réglementaire, Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques sèches de la région.

Empoussièrément annuel (retombées sèches)	
Moyenne annuelle	Qualificatif
< 150 mg/m ² /jour	Empoussièrément faible
150 à 250 mg/m ² /jour	Empoussièrément moyen
> 250 mg/m ² /jour	Empoussièrément fort

La norme allemande fixe à 350 mg/m²/jour le seuil des nuisances importantes.

Empoussièrément mensuel (retombées sèches)	
Empoussièrément ponctuel	Qualificatif
> 350 mg/m ² /jour	Gêne potentielle importante
> 1000 mg/m ² /jour	Empoussièrément qualifié d'exceptionnel

2.4. Appareillage utilisé



Les retombées atmosphériques sèches se déposent sur une plaquette métallique enduite d'un fixateur, de dimension 5cm x 10cm, installée horizontalement à 1,5 m de haut.

Chaque plaquette est repérée par un numéro et possède une surface utile d'exposition de 50cm².

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Les mesures se font dans un environnement dégagé, permettant la libre circulation des poussières autour du dispositif.

2.5. Fréquence des mesures

Le protocole mis en place (campagne de mesures d'un mois en continu soit 12 mesures par an) permet d'assurer un suivi toute l'année.

La durée de chaque campagne de mesures est comprise entre 24 à 36 jours, en se rapprochant le plus souvent possible de 30 jours.

Les plaquettes sont ensuite analysées en laboratoire.

Les résultats des mesures de retombées atmosphériques sèches sont exprimées en mg/m²/jour.

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2025 (source : Sté OI Manufacturing France).

En 2025, l'exploitant n'a pas transmis d'information sur les activités du site.

3.2. Conditions météorologiques en 2025

Pour l'année 2025, l'étude météorologique a été réalisée à partir des données de la station Météo France de Béziers-Vias.

■ Précipitations :

En 2025, sur les périodes de mesures, le cumul des précipitations (537 mm) est supérieur à celui de 2024 (446mm).

La répartition des précipitations est contrastée sur l'année 2025 :

- les mois de février (71 mm), avril (68 mm) et décembre (116 mm) concentrent 47% des précipitations annuelles,
- Inversement, les mois juin (2 mm) et octobre (4 mm) sont particulièrement secs.

■ Vents :

En 2025, le vent dominant sur le site (ANNEXE 6) est de secteur Ouest/Nord-Ouest (Tramontane).

Pour plus d'informations, les caractéristiques météorologiques de l'année 2024 en Occitanie sont disponibles en Annexe 2.

4. BILAN DE L'ANNEE 2025

4.1. Tableau de résultats 2025

	Identifiant plaquette et quantité en mg/m ² /jour				
Période de l'année 2025	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
02/01 - 03/02	42	16	45	29	29
03/02 - 03/03	32	11	11	26	5
03/03 - 02/04	45	42	RAT	D	43
02/04 - 30/04	19	5	5	38	21
30/04 - 28/05	56	38	14	79	D
28/05 - 27/06	101	149	58	185	D
27/06 - 29/07	D	45	20	74	26
29/07 - 28/08	56	53	38	135	65
28/08 - 30/09	25	22	92	47	25
30/09 - 30/10	47	81	38	127	53
30/10 - 01/12	45	30	30	64	26
01/12 - 30/12	12	14	12	28	19
Maximum	101	149	92	185	65
Minimum	12	5	5	26	5
Moyenne	44	42	33	76	31

Légende : D= Disparu ; RAT= retrouvé à terre

4.2. Informations sur le réseau de mesures

Les ramassages des plaquettes sont effectués par l'exploitant ; les analyses des plaquettes exposées sont réalisées par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Un historique des mesures depuis 2008 est fourni en Annexe 5.

Plusieurs évènements sont survenus au cours de l'année lors des campagnes de mesures :

- la plaquette 3 a été retrouvée à terre en mars,
- la plaquette 4 a disparu en mars,
- la plaquette 5 a disparu en mai et juin,
- la plaquette 1 a disparu en juillet.

4.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit, pour 2025, à 45 mg/m²/jour (empoussièrement très faible), légèrement inférieure à celle de 2024 (56 mg/m²/jour). La moyenne générale 2025 est la plus faible depuis de début des mesures en 2008.

En 2025, la moyenne mensuelle la plus élevée a été constatée en juin avec 123 mg/m²/jour, mois particulièrement sec (2 mm).

Inversement, la moyenne mensuelle la plus faible a été enregistrée en février et décembre (17 mg/m²/jour).

4.4. Détails par plaquette

4.4.1. Plaquette de référence

La plaquette 5, située à environ 1500 mètres au Nord de la verrerie, sert de référence.

En 2025, elle affiche un empoussièrement très faible (31 mg/m²/jour), en diminution par rapport à celui de 2024 (41 mg/m²/jour). La moyenne 2025 est la plus faible depuis le début des mesures en 2008.

4.4.2. Plaquettes à l'Ouest de la verrerie

La plaquette 4 est située à environ 650 mètres à l'Ouest/Nord-Ouest de la cheminée de l'usine.

Elle présente en 2025 de faibles retombées sèches (76 mg/m²/jour), équivalentes à celles de 2024 (72 mg/m²/jour).

Bien que faibles, les niveaux de retombées sèches apparaissant légèrement supérieurs à la référence la quasi-totalité de l'année.

L'activité du site peut avoir une faible influence sur cette plaquette.

Compte tenu de la décroissance rapide de l'empoussièrement avec la distance à la source d'émissions de poussières, il apparaît peu probable que l'activité de la verrerie ait une influence sur les niveaux de retombées sèches du village de Maureilhan situé au Nord-Ouest de la plaquette 4.

4.4.3. Plaquettes au Sud-Est de la verrerie, sous la Tramontane

La plaquette 1 est située à environ 450 mètres au Sud-Est de la cheminée, sous la Tramontane.

Elle affiche en 2025 de très faibles retombées sèches (44 mg/m²/jour), inférieures à celles de 2024 (76 mg/m²/jour) et à peu supérieures à la référence. La moyenne 2025 est la plus faible depuis le début des mesures en 2008.

L'activité du site n'a pas d'influence sur cette plaquette.

La plaquette 3 est située à environ 1500 mètres au Sud-Est de la verrerie, sous la Tramontane.

Elle enregistre en 2025 de très faibles retombées sèches (33 mg/m²/jour), inférieures à celles de 2024 (46 mg/m²/jour) et équivalentes à la référence. La moyenne 2025 est la plus faible depuis le début des mesures en 2008.

Les résultats de la plaquette 3 montrent que l'activité de la verrerie n'a pas d'influence sur les niveaux de retombées sèches du village de Montady.

4.4.4. Plaquettes au Nord-Est de la verrerie.

La plaquette 2 est située à environ 750 mètres au Nord-Est de la cheminée, à proximité du lieu-dit Lézigno.

Elle présente en 2025 de faibles retombées sèches (42 mg/m²/jour), équivalentes à celles de 2024 (46 mg/m²/jour).

L'activité de la verrerie n'a pas d'influence sur les niveaux de retombées sèches de cette plaquette.

5. CONCLUSIONS 2025 ET PERSPECTIVES

En 2025, comme en 2024, les niveaux de retombées sèches autour de la verrerie sont faibles voir très faibles.

L'activité de la verrerie pourrait avoir une très faible influence sur les retombées sèches dans son environnement immédiat. Elle n'a pas d'influence sur les niveaux de retombées sèches des villages de Montady et Maureilhan.

Des sources de poussières autres que la verrerie peuvent faiblement influencer l'empoussièrement de la zone.

Les mesures de retombées sèches se poursuivent en 2026 autour de la verrerie de Béziers.

TABLE DES ANNEXES

[ANNEXE 1](#) : Protocole de mesures des poussières sédimentables (PSED)

[ANNEXE 2](#) : Caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie

[ANNEXE 3](#) : Plan d'implantation du réseau

[ANNEXE 4](#) : Résultats 2025

[ANNEXE 5](#) : Historique des résultats depuis 2008

[ANNEXE 6](#) : Rose des vents 2025

ANNEXE 1

Protocole de mesures des poussières sédimentables (PSED)

Le protocole de mesure des poussières sédimentables mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-007 de décembre 2008 (*détermination de la masse des retombées atmosphériques sèches – Prélèvement sur plaquettes de dépôts – Préparation et traitement*) qui remplace celle de décembre 1973 (*mesure de retombées par la méthode des plaquettes de dépôt*).

Ce protocole est intégré à la démarche qualité d'Atmo Occitanie (certification ISO 9001 version 2008).

A/ Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- un site de référence, en dehors de toute influence de l'activité polluante surveillée et représentatif de l'environnement dans lequel se trouve le réseau de surveillance ;
- un ou plusieurs sites situés sous les principaux vents dominants ;
- un ou plusieurs sites dans l'environnement des principaux récepteurs (villages, vignes, ...).

Tous les sites de mesures doivent se trouver, sauf cas particuliers, à l'extérieur de la zone d'exploitation. Cette zone est identifiée comme la source. Réaliser des mesures dans cette zone revient à réaliser des mesures à l'émission.

B/ Appareillage utilisé



Les poussières sédimentables se déposent sur une plaquette métallique de surface connue (50 cm²), enduite d'un fixateur et installée horizontalement à 1,5 m de haut (voir photo ci-contre)

Les mesures se font dans un environnement dégagé, permettant la libre circulation des poussières autour du dispositif.

C/ Temps d'exposition

La durée d'exposition des plaquettes a été fixée à un mois. Les plaquettes sont ensuite analysées en laboratoire.

D/ Analyse au laboratoire



Les analyses réalisées par AIR LR se déroulent en 3 temps :

- Lavage de la plaquette à l'aide d'un solvant afin de récupérer les poussières sur un filtre préalablement pesé,
- Passage du filtre chargé de poussières à l'étuve pour évaporer le solvant,
- Pesée du filtre chargé de poussières.

Les résultats sont exprimés en milligrammes de poussières déposées par mètre carré et par jour (**mg/m²/jour**).

Site : Béziers - OI

CP1 : A environ 450 mètres à l'Est/Sud-Est de la cheminée

CP2 : A côté du parking de l'entreprise Technilum au lieu-dit Lézigno au Nord-Est de l'usine.

CP3 : A proximité du domaine de la Courtade à 1500 mètres au sud-Est.

CP4 : A 650 mètres à l'Ouest/Nord-Ouest de la cheminée.

CP5 : Référence du réseau. A 1500 mètres au Nord de l'usine.

ANNEXE 3 : Retombées de poussières sèches - Résultats 2025

Verrerie de Béziers – Société OI Manufacturing France



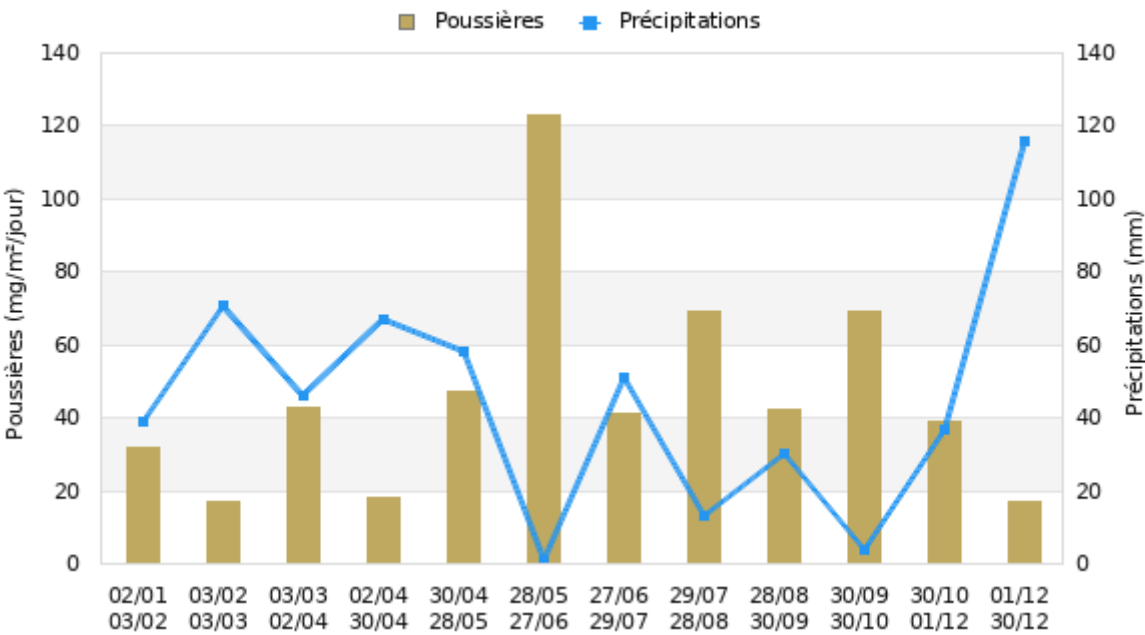
Réseau poussières sédimentables de Béziers - OI

Tableau de résultats de l'année 2025

Période	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	MAX	MIN	MOY	PLUIE
02/01 - 03/02	42	16	45	29	29	45	16	32	39
03/02 - 03/03	32	11	11	26	5	32	5	17	71
03/03 - 02/04	45	42	RAT	D	43	45	42	43	46
02/04 - 30/04	19	5	5	38	21	38	5	18	68
30/04 - 28/05	56	38	14	79	D	79	14	47	59
28/05 - 27/06	101	149	58	185	D	185	58	123	2
27/06 - 29/07	D	45	20	74	26	74	20	41	51
29/07 - 28/08	56	53	38	135	65	135	38	69	14
28/08 - 30/09	25	22	92	47	25	92	22	42	31
30/09 - 30/10	47	81	38	127	53	127	38	69	4
30/10 - 01/12	45	30	30	64	26	64	26	39	37
01/12 - 30/12	12	14	12	28	19	28	12	17	116
MAXIMUM	101	149	92	185	65	185		123	
MINIMUM	12	5	5	26	5		5	17	Total :
MOYENNE	44	42	33	76	31			45	537 mm

Résultats exprimés en mg/m²/jour
* = Non pris en compte dans la moyenne AI = Accès impossible D = Disparu MI = Mesure invalidée RAT = Retrouvé à terre
Lorsque le résultat est <10 mg/m²/jour, la valeur retenue pour le calcul de la moyenne est 5 mg/m²/jour
Pluie en mm d'eau mesurés sur la station Météo-France de BEZIERS-COURTADE (Météo-France)

Empoussièrement et précipitations : évolution mois par mois au cours de l'année 2025



Réseau poussières sédimentables de Béziers - OI

Tableau historique depuis 2008

Année	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	MAX	MIN	MOY	PLUIE
2008	79	49	103	87	51	103	49	74	252
2009	50	53	57	50	52	57	50	52	439
2010	54	51	42	48	47	54	42	48	538
2011	71	60	53	59	42	71	42	57	553
2012	69	51	60	55	48	69	48	57	322
2013	73	49	55	59	37	73	37	55	510
2014	63	65	52	69	47	69	47	59	493
2015	101	92	46	62	37	101	37	68	320
2016	113	71	42	80	51	113	42	71	480
2017	91	83	53	85	42	91	42	71	355
2018	60	51	52	70	44	70	44	55	881
2019	93	54	66	79	44	93	44	67	485
2020	64	49	45	52	36	64	36	49	518
2021	50	71	62	46	37	71	37	53	423
2022	53	76	70	56	38	76	38	59	405
2023	47	42	59	64	55	64	42	53	241
2024	76	46	46	72	41	76	41	56	446
2025	44	42	33	76	31	76	31	45	537
MAXIMUM	113	92	103	87	55	113		74	
MINIMUM	44	42	33	46	31		31	45	
MOYENNE	70	59	55	65	43			58	

Résultats exprimés en mg/m²/jour.

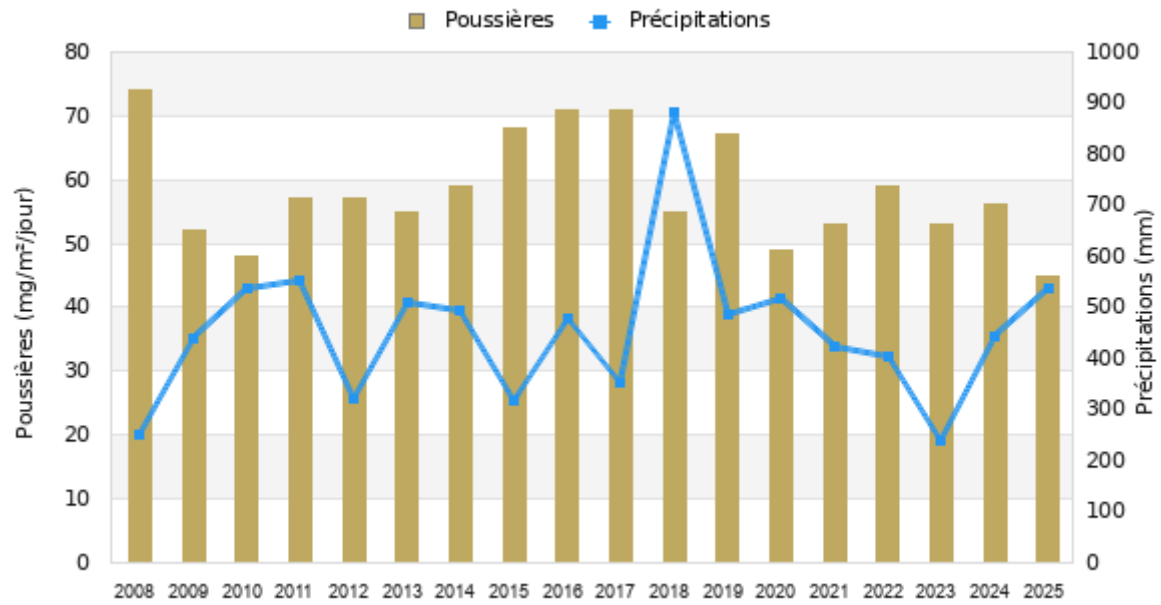
Les résultats d'études internes, non pris en compte dans la moyenne, sont affichés en italique.

Pluie en mm d'eau mesurée sur la station BEZIERS-COURTADE (Météo-France).

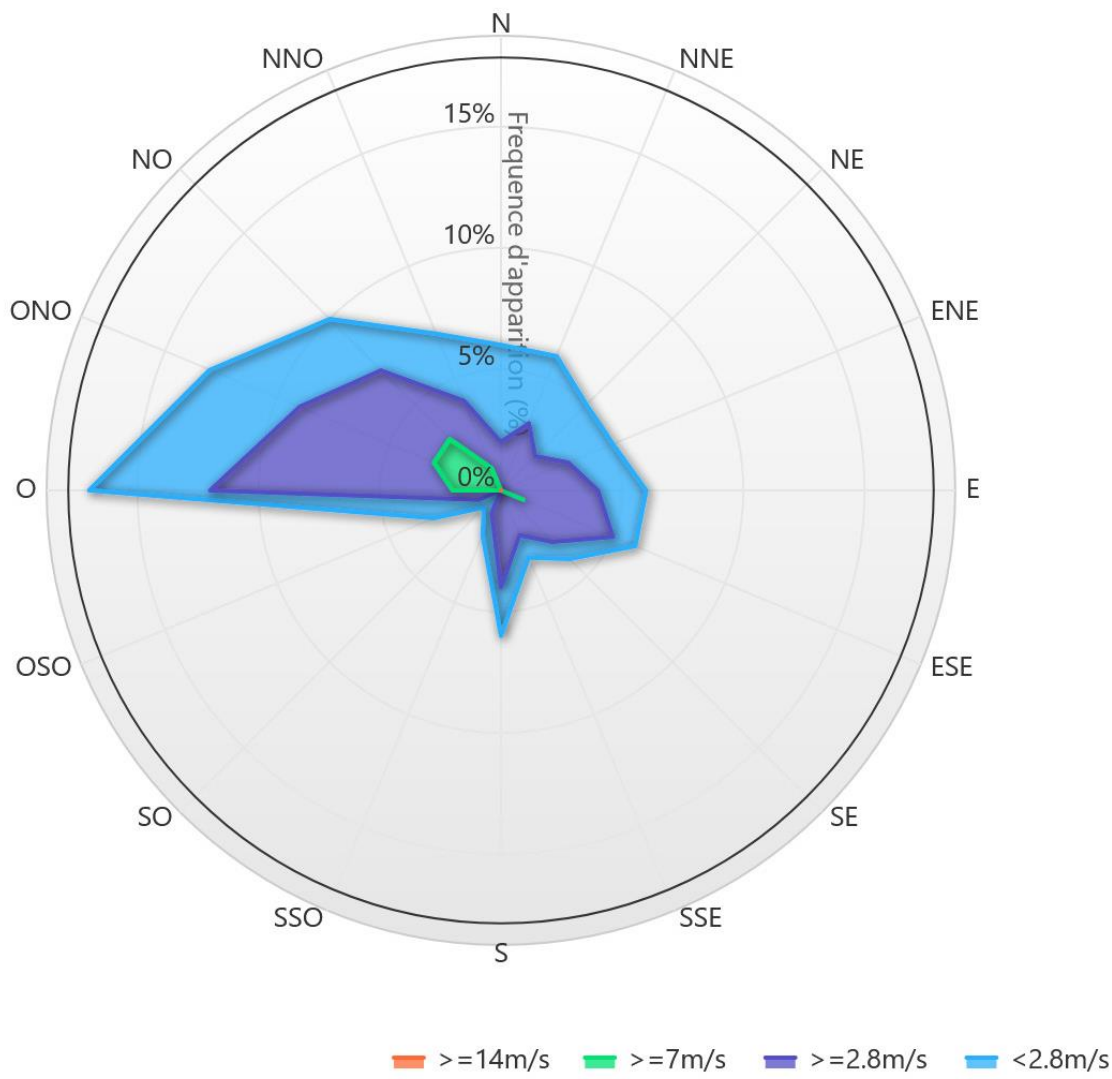
Commentaires :

En 2008, les mesures de poussières sédimentables ont débuté en juillet.

Empoussièrèment et précipitations : évolution annuelle depuis 2008



ROSE DES VENTS 2025 A BEZIERS VIAS



Source : Météo France

ANNEXE 7 : Consigne de ramassage des plaquettes de dépôts

Les consignes d'exploitation précisent le protocole à suivre lors du changement mensuel des plaquettes de mesure des poussières sédimentables.

◆ DATE DE CHANGEMENT DES PLAQUETTES ET DUREE D'EXPOSITION :

Lors du ramassage, les deux conditions suivantes doivent être remplies :

- 1) Le ramassage doit être effectué **au plus près** du 30 de chaque mois dans un intervalle compris entre le 25 du mois en cours et le 5 du mois suivant.
- 2) La durée d'exposition doit être comprise entre 24 à 36 jours, en se rapprochant le plus souvent possible de 30 jours.

Exemple :

Si un ramassage s'effectue le 25 octobre, puis le suivant le 5 décembre, la condition sur le ramassage est respectée (entre le 25 et le 5), mais pas la durée d'exposition qui est de $6+30+5 = 42$ jours.

Ainsi, si le ramassage a lieu le 25 octobre, le prochain ramassage - afin de respecter les deux conditions - doit être effectué entre le 25 novembre et le 29 novembre ; dans ce cas, la durée d'exposition sera alors de 32 à 36 jours.

◆ CHANGEMENT DE PLAQUETTE :

La plaquette chargée est retirée de son support en la tenant par sa partie numérotée, et mise dans la boîte de transport. Elle est remplacée par la plaquette pré-enduite de gel de silicone au laboratoire et portant le même numéro, qui sera introduite dans la glissière.

Remarque : Il est important de mettre dans la boîte de transport les plaquettes chargées **dans l'ordre de numérotation** afin d'éviter d'éventuelles confusions lors des analyses en laboratoire.

◆ INCIDENTS :

Si un piquet vient à disparaître, il est remplacé. S'il est retrouvé à terre, il est remis en place, et le fait devra être signalé à Atmo Occitanie.

De façon générale, tout incident sur les plaquettes, ou toute évolution dans l'environnement de ces plaquettes doivent être signalés à Atmo Occitanie par l'intermédiaire de la feuille de route fournie par Atmo Occitanie.

ANNEXE 7 : Consigne de ramassage des plaquettes de dépôts

◆ ENVOI DES PLAQUETTES :

Les plaquettes chargées sont retournées dans leur boîte accompagnées de la feuille de route indiquant :

- le nom du réseau,
- la date exacte de pose et de ramassage,
- les éventuels incidents (piquet disparu, plaquette à terre, etc...)

◆ ADRESSE D'EXPEDITION :

Les plaquettes ramassées doivent être expédiées **sous 30 jours après le ramassage** à l'adresse suivante :

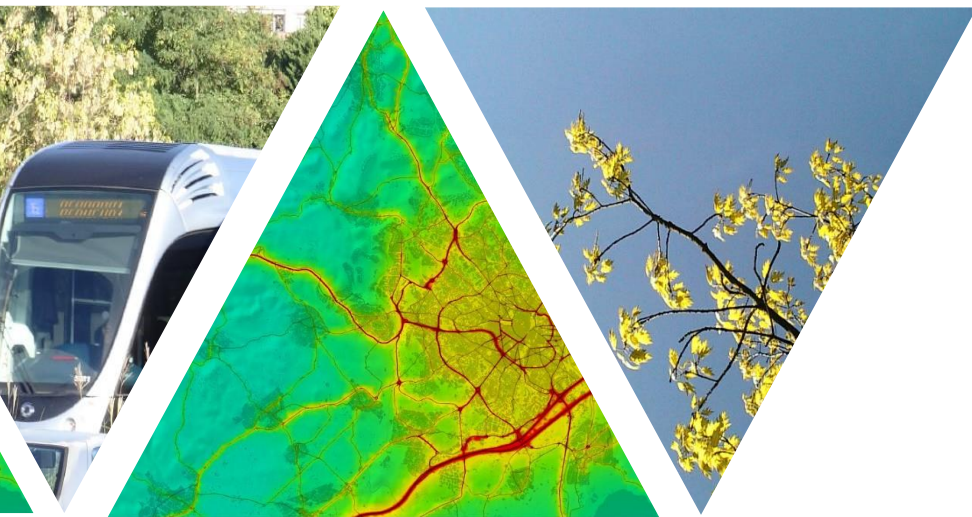
Atmo Occitanie
10, rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Le laboratoire renverra les plaquettes nettoyées et pré-enduites par retour de courrier.

Référents suivi des retombés de poussières Atmo Occitanie

Vincent COEFFIC : vincent.coeffic@atmo-occitanie.org

Christophe MULLOT : christophe.mulot@atmo-occitanie.org



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie